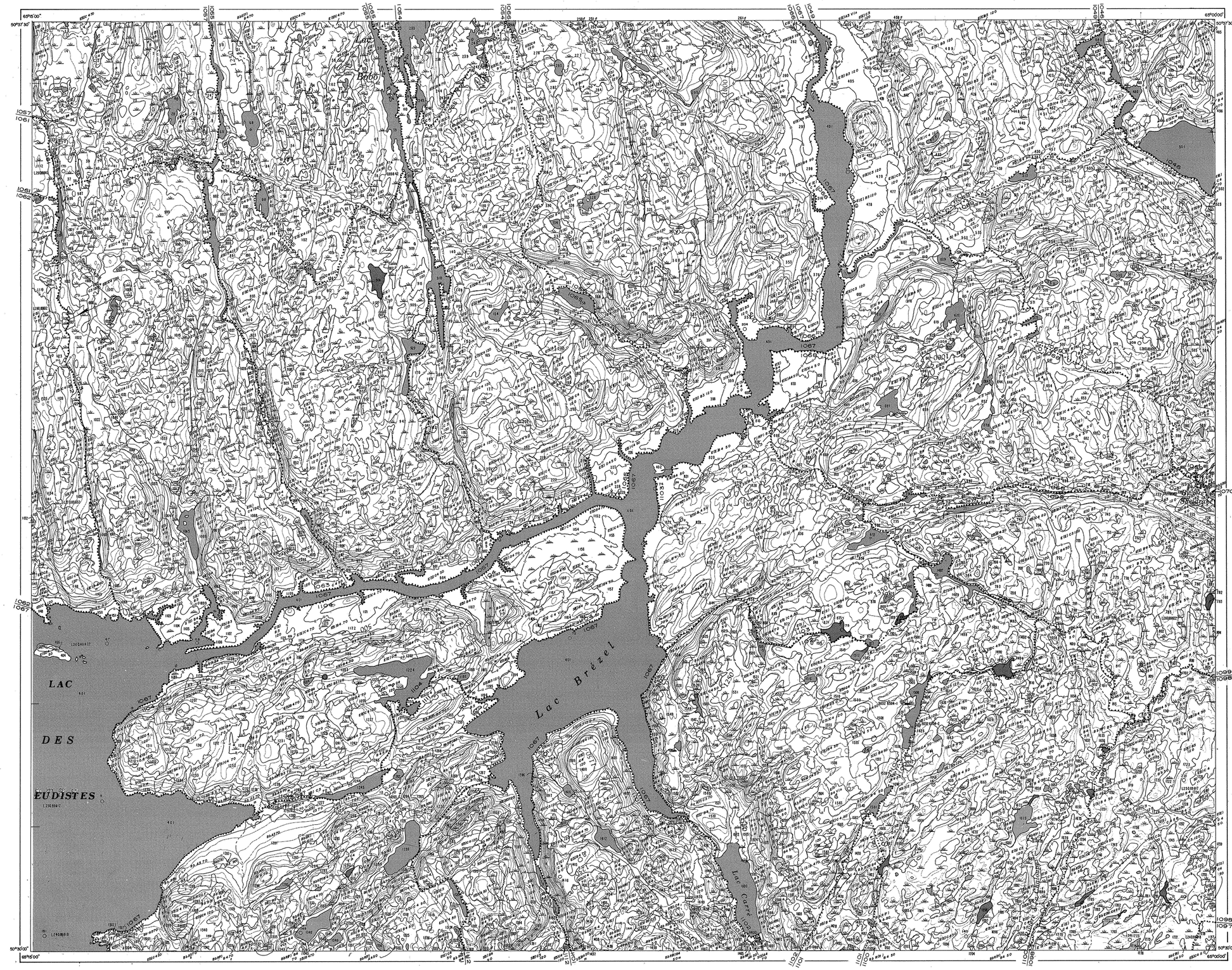

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte est établie d'après les cartes du Système national de référence cartographique numéros (Φ) 1979, 22-1-11) avec l'autorisation d'Énergie, Mines et Ressources Canada.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — , bassin secondaire
bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (E)
— — — — avec pin rouge	R (EP)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)
— — à pin rouge	R (PR)
— — à mélèze	R (M)
— — à thuya (cèdre)	R (C)
— — à peuplier	R (PE)
— — à bouleau	R (B)
— — (plantation)	R P
Pessière	S
— — (épinette noire et/ou thuya rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)	S (E)
— — à thuya (cèdre)	S (C)
— — à mélèze	S (M)
— — à peuplier	S (PE)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
— — à pin rouge	S (PR)
— — à pin gris	S (PG)
— — à sapin et/ou épinette	S (E)
— — (plantation d'épinette blanche)	S (E) P
— — (plantation d'épinette de Norvège)	S (E) P
— — (plantation d'épinette noire)	S (E) P
— — (plantation d'épinette rouge)	S (E) P
Sapinière	E
— — à sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse	E (E)
— — à thuya (cèdre)	E (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	E (EP)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	E (PB)
— — à pin rouge	E (PR)
— — à pin gris	E (PG)
— — à peuplier	E (PE)
— — à bouleau	E (B)
— — (plantation de sapin baumier)	E (B) P
Pinède à pin blanc	PB
— — — avec pin rouge	PB(PR)
— — — à mélèze rouge (ne occupant plus de 75% de la portée résineuse)	PB (ML)
— — — avec thuya (cèdre)	PB (C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PB (EP)
— — — avec mélèze	PB (M)
— — — avec peuplier	PB (PE)
— — — avec pin gris	PB (PG)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	PB (E)
— — — (plantation)	PB P
Pinède à pin rouge	PR
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)	PR (PR)
— — — avec thuya (cèdre)	PR (C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PR (EP)
— — — avec mélèze	PR (M)
— — — avec pin blanc	PR (PB)
— — — avec peuplier	PR (PE)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	PR (E)
— — — (plantation)	PR P
Pinède à pin gris	PG
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)	PG (PG)
— — — avec thuya (cèdre)	PG (C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PG (EP)
— — — avec mélèze	PG (M)
— — — avec pin blanc	PG (PB)
— — — avec peuplier	PG (PE)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	PG (E)
— — — (plantation)	PG P
Cédrière	C
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)	C (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (EP)
— — — à mélèze	C (M)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)
— — — à pin gris	C (PG)
— — — à peuplier	C (PE)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	C (E)
— — — (plantation du thuya)	C (C) P
Prucheraie	Pu
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pu (PU)
— — — à thuya (cèdre)	Pu (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pu (EP)
— — — à mélèze	Pu (M)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	Pu (PB)
— — — à pin rouge	Pu (PR)
— — — à pin gris	Pu (PG)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	Pu (E)
— — — (plantation)	Pu P
Mélèzin	M
— — — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)	M (ML)
— — — à thuya (cèdre)	M (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	M (EP)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	M (PB)
— — — à pin rouge	M (PR)
— — — à pin gris	M (PG)
— — — à peuplier	M (PE)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	M (E)
— — — (plantation de mélèze européen)	M (ML) P
— — — (plantation de mélèze japonais)	M (ML) P
— — — (plantation de mélèze laricin)	M (ML) P

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

Résineux-feuillus	F	R (R)	F (R)
— — — — avec pin rouge	F	R (R) P	F (R) P
— — — — avec pin blanc	F	R (R) P	F (R) P
— — — — avec thuya	F	R (R) C	F (R) C
— — — — avec sapin	F	R (R) E	F (R) E
Résineux-feuillus à épinette noire ou rouge	SB	S (B)	SB (S)
— — — avec épinette noire ou rouge	SB	S (B) E	SB (S) E
— — — avec pin gris	SB	S (B) PG	SB (S) PG
— — — avec pin blanc	SB	S (B) PB	SB (S) PB
— — — avec peuplier	SB	S (B) PE	SB (S) PE
— — — avec cèdre	SB	S (B) C	SB (S) C
Résineux à bouleaux jaunes avec résineux	EJ	R (B)	F (R) (B)
Feuillus d'essences tolérantes avec pin blanc	F	F (R)	F (R) (R)
— — — avec pin rouge	F	F (R) P	F (R) (R) P
Peuplerais avec sapin	Pe	Pe (E)	Pe (S) (E)
— — avec pin gris	Pe	Pe (E) PG	Pe (S) (E) PG
— — avec pin blanc	Pe	Pe (E) PB	Pe (S) (E) PB
— — avec épinette noire ou rouge	Pe	Pe (E) EP	Pe (S) (E) EP
— — avec résineux	Pe	R	Pe (S) (R)
Érablière à bouleaux jaunes	Er	Er (B)	Er (S) (B)
Érablière résineuse	Er	Er (R)	Er (S) (R)
Mélangés à feuillus tolérants	M	M (R)	M (R) (S)
— — — sur station humide	M	M (R) W	M (R) (S) W

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences intolérantes	F (I)
— — d'essences tolérantes	F (T)
— — sur station humide	F (W)
— — (plantation)	F P
Bouleraie à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	B
— — à bouleaux jaunes	B (J)
Peuplerais	Pe
Érablière rouge	Er (R)
Érablière	Er
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Er (B)
— — à bouleaux jaunes	Er (J)
— — à peupliers	Er (PE)
— — à hêtre	Er (H)
— — à feuillus d'essences intolérantes	Er (I)
Plantation d'érable à sucre	Er (S) P
— — de bouleau blanc	Pe (B) P
— — de peuplier	Pe (PE) P
— — de peuplier hybride	Pe (H) P
— — de tilleul d'Amérique	Pe (TI) P

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	D
Dénudé et semi-dénudé humide	D (W)
Aulnaie	A

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	
Ligne de transport d'énergie (emprise)	
Terrain agricole	A
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.	

PERTURBATION

Coupe partielle	CP
Coupe partielle en damier	C (DM)
Coupe partielle par bande	CB
Coupe partielle plus épaisse légère	CP+
Coupe partielle	CP
Coupe partielle	CP-
Brûlé partiel	Br

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et d'épinette blanche vivantes: ⊖ 1 à 50 % ⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale	H
Brûlis	Br
Chablis total	Ch
Chablis partiel	Ch
Friche	F
Plantation	P

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30	21-40
50	41-60
70	61-80
90	81-100
120	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (cm)	30-70 (ans)
80-30	30-80
80-50	50-80
90-50	50-90
100-50	50-100
100-70	70-100

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune inéquienne: Plus de 3 dominances de haut. tolérants, majorité des tiges entre 0 et 90 cm
Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 cm
Vieilleux inéquienne: Plus de 3 dominances de haut. tolérants, majorité des tiges entre 60 et 90 cm
Autres peuplements, majorité des tiges est plus de 60 cm.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1 (20 pi)	2 (40 pi)	3 (60 pi)	4 (80 pi)	5 (100 pi)	6 (120 pi)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 20%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	m
Forte	61 à 75 %	f
Abrupte	76 % et plus	a

Superficie entourée de pentes > 51 % ———
N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. - GROUPE-CONSEIL ROCHE LTÉE
SIGNATURE: Jacques Rochette

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.
SIGNATURE:

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C3 (5) 50 H 0
— défoliation
— classe de pente
— classe d'âge
— origine
— classe de hauteur
— classe de densité
— sous groupe d'essences
— groupement d'essences

R C1 (+) E (E) 10 I
— classe de pente
— classe d'âge
— année de l'origine
— perturbation
— classe de hauteur
— classe de densité
— type de couvert

Carte forestière: Photographie aérienne: 1989
Année de publication: 1990
Année de révision:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 9
Unité de gestion: 25-1
Unité d'aménagement:
Unité de sondage: 4
Mode de tenure ou de gestion: 000
Bloc d'aménagement: 17
Concessionnaire ou autres: 06
Bassin hydrographique: 34
Bassin primaire: 9
Bassin secondaire: 00
Unité de gestion privée:
Municipalité: 97
Division de recensement: 90
Municipalité:
Cadastre:
Parcelle: 1102*
Région écologique: 11a
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 910 MINGANIE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du 15/5/89
Déclinaison magnétique 25° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-13 S.E.	22-14 S.O.	22-15 S.E.	22-15 S.O.
22-12 N.E. S.E.	22-11 N.O. S.O.	22-10 N.E. S.E.	22-10 N.O. S.O.
22-5 N.E.	22-6 N.O.	22-7 N.E.	22-7 N.O.

22 I/11 S.E.